

Ce qui nous a impressionnés...

En arrivant devant le tribunal nous avons vu des personnes qui attendaient accompagnées par les gendarmes, les personnes étaient menottées, c'était une première approche de la justice, et là nous étions vraiment dans la réalité. Gravier les marches du palais de justice était dès lors un peu plus impressionnant, d'autant qu'il nous a fallu ensuite passer le portique de sécurité. Et, là surprise devant la grande salle des « pas perdus » en pierres de taille qui semblait avoir traversée le temps sans aucun aménagement. Les qualificatifs ne manquent pas : immense, imposante, sombre, froide, l'expression « se sentir tout petit devant la justice » était appropriée... L'entrée du juge dans la salle d'audience fut aussi très solennelle, les multiples avocats habillés en « robe » qui gravitaient dans la salle, toute cela formait une ambiance qui imposait le silence et l'écoute.

Ce que nous avons apprécié...

Nous avons apprécié d'être au cœur de l'action, de pouvoir découvrir ce qui se passe réellement lors d'une audience, de voir le travail des différents intervenants de justice.

Les avocats essayaient d'expliquer les raisons qui avaient amenés leur client dans une telle situation, pourtant on sentait que certains avocats étaient un peu désabusés par la mauvaise foi évidente de leur client.

Le procureur était attentif à la présentation des faits, il écoutait les parties et les avocats en silence. Et tout à coup, son tour était venu, il se levait alors, très solennel, et reprenait calmement les éléments qui incriminaient l'accusé. Mais pourtant, il mettait aussi en avant les « efforts » réalisés par l'accusé et cela avant de lancer la peine qu'il estimait la plus juste pour les faits présentés. Il faisait une synthèse posée et réfléchie. Nous n'avons pas retrouvé les procureurs « vindicatifs » que l'on nous présente parfois dans des films. Nous aurions presque été déçus, mais finalement la justice n'est pas une pièce de théâtre.

La juge regardait les prévenus « droit dans les yeux ». Elle avait des paroles dures et même « violentes », elle était parfois ironique. C'était parfois « gênant », car nous sommes des adolescents et devant nous comparaissaient des adultes qui étaient réprimandés tel des enfants. Mais on comprenait aussi qu'elle était juste en train d'essayer de faire prendre conscience aux accusés de la situation où il s'était mis. Elle prenait le temps d'écouter les prévenus et au final, les peines prononcées n'étaient pas si sévère, elle demandait réparation pour les victimes et demandait simplement l'application du droit.

Ce qui nous a gênés...

Nous avons apprécié cette découverte de la justice, mais en même temps, nous avons un peu l'impression d'être des voyeurs qui entrent dans la vie privée des parties au procès. Par ailleurs, quand l'affaire commence, les avocats entrent et sortent de la salle, cela casse un peu la « solennité de l'audience ».

Ce qui vous a surpris...

Nous avons toujours l'impression que la justice est « dure » et que seule l'application de la loi compte. Pourtant, là nous avons vu que la situation des accusés était examinée en détail pour que l'application de la loi ne soit pas trop dure. Les peines étaient « justes » mais non sévères alors que parfois les prévenus avaient des casiers plus que chargé. À l'inverse de ce que l'on peut entendre parfois, on ne va pas en prison pour un petit rien...

Surpris aussi par l'attitude des avocats, qui bien qu'ils étaient là pour défendre des prévenus en correctionnel, étaient détendus, parlaient de façon conviviale entre eux. Preuve peut-être que l'on

s'habitue à tout. Les avocats n'étaient pas très « agressifs » pour défendre leur client, on était parfois loin de l'image médiatique que l'on donne des avocats.

Que pensez-vous des situations présentées ? Des personnes incriminées ?

Ce sont des situations de la vie courante finalement : conduite sans permis ou avec alcoolisation, non-paiement de pension alimentaire, violences physiques. Pas de crime ici, de holdup up et pourtant les individus se retrouvent devant le tribunal correctionnel. Ils n'avaient pas toujours « la tête de l'emploi » et ne ressemblaient pas à l'image que l'on a d'un criminel.

On se rend compte qu'il y a des accusés « perdus », qui ont derrière eux un vécu familial et personnel difficile, qui sont parfois « englués » dans des problèmes de drogues et d'alcool. C'était souvent les personnes qui présentaient des excuses aux victimes. Mais à côté, on voit aussi des « manipulateurs » qui essaient d'échapper à leurs responsabilités en se trouvant des excuses « bidon », des individus qui restent « trop zen » alors qu'ils comparaissent devant le tribunal correctionnel.

Quelle est l'utilité de la justice ?

La justice permet de rétablir l'ordre dans la société et de punir les gens qui font du mal aux autres ou se comportent mal. La justice permet aux victimes d'être reconnues et d'une certaine façon « vengées ». C'est aussi faire comprendre « le sens de la vie » et faire réagir les prévenus devant leurs responsabilités. La justice permet de protéger les droits de tous, des victimes mais aussi des accusés.